



- Plan de financement du projet
- Nombre d'emplois maintenus
- Résultats antérieurs et prévisionnels de l'entreprise
- Aides perçues par l'entreprise et en particulier les aides de-minimis perçues lors des 3 années précédentes

Documents à fournir par l'entreprise :

- Lettre de demande de subvention signée du chef d'entreprise
- Note de présentation de l'entreprise et du projet rédigée
- Note signée par le chef d'entreprise, attestant que l'entreprise est à jour de ses obligations fiscales et sociales
- 3 derniers bilans de l'entreprise
- Emprunts et crédit-bail en cours de l'entreprise
- Contrat de crédit-bail si nécessaire
- Devis (montants hors taxes)
- Prévisionnel de l'entreprise sur 3 ans
- Extrait K-bis du maître d'ouvrage de moins de 3 mois

### **Zone géographique éligible**

Département des Pyrénées-Orientales

### **Modalités de versement**

Le paiement s'effectuera par acompte au fur et à mesure de la réalisation du projet, sur production de factures certifiées acquittées et en fonction du taux d'intervention défini à l'article précédent, jusqu'à concurrence du plafond de la subvention accordée par le Département.

### **Durée d'application**

La subvention du Département deviendra caduque :

- si un premier paiement n'est pas intervenu dans un délai de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit celle de la décision d'octroi,
- et si aucun paiement n'est intervenu dans un délai de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit celle du versement du précédent acompte.

### **Règlement communautaire d'exemption**

Règlement d'exemption de-minimis n°1998/2006 du 15 décembre 2006

### **Assiette des dépenses éligibles**

Immobilier  
Matériel  
Immatériel (étude, ...)

### **Moyens et méthodologie pour l'évaluation**

Nombre d'entreprises aidées  
Maintien d'emplois  
Création d'emplois  
Volume des investissements  
Volume des aides accordées